

**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Séance ordinaire du conseil municipal**

N° de résolution ou annotations

### **Mardi 25 octobre 2022, 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

**En présence de :**

- M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
- M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
- M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
- M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
- M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
- Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence de la directrice générale adjointe Mme Audrey Beaulieu et du greffier-adjoint, M. Philippe Marceau-Loranger.

**1. Résolution 309-10-2022**  
**Ouverture de la séance**

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

**2. Résolution 310-10-2022**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier**

**Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:**

#### **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **SUIVI**

3. Mot du conseil municipal

#### **FINANCES**

4. Dépôt des états comparatifs du 30 septembre 2022
5. Adoption des comptes - Octobre (2e)

#### **GREFFE**

6. Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents
7. Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

#### **APPROVISIONNEMENT**

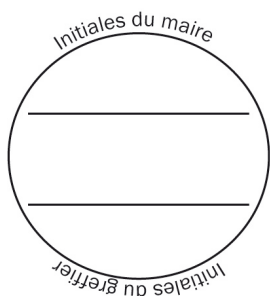
9. Adjudication de contrat - Déneigement et entretien hivernal de certaines rues, usines et patinoires

#### **URBANISME**

10. Nomination d'un secrétaire au CCU
11. Renouvellement du mandat de M. Jean-François Zahnen comme membre au sein CCU

#### **RESSOURCES HUMAINES**

12. Embauche de 2 opérateurs-journaliers, régulier, à temps plein



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

13. Embauche de M. Jean-Claude Lampron à titre de contremaître aux travaux publics, temporaire, à temps plein
14. Fin à l'emploi de l'employée # 494
15. Suspension sans solde de l'employé # 517

N° de résolution ou annotations

### PÉRIODE DE QUESTIONS

16. Période de questions

### DISPOSITIONS FINALES

17. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### SUIVI

3. **Résolution 311-10-2022**  
**Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

### FINANCES

4. **Résolution 312-10-2022**  
**Dépôt des états comparatifs du 30 septembre 2022**

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre 2022.

5. **Résolution 313-10-2022**  
**Adoption des comptes - Octobre (2e)**

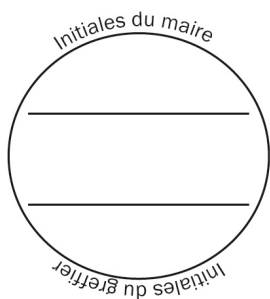
**Sur la proposition de la conseillère municipale Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- De recevoir les comptes produits en date du 25 octobre 2022 d'une somme de 412 293.30 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

### EFFETS PRÉSENTÉS DU 25 OCTOBRE 2022

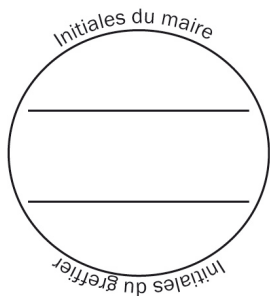
EFFETS PRÉSENTÉS DU 25 OCTOBRE 2022	
Action Sentiers Lavallois	124.76 \$
Action-Miro Coaching inc.	5 633.78 \$
Aimé Productions inc.	1 149.75 \$
Air liquide Canada inc.	320.36 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	26.54 \$
Anouck STEPHAN	350.00 \$
Antirouille Métropolitain	114.92 \$
Asphalte Lagacé Ltée	2 334.85 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	3 041.09 \$
Automatisation JRT inc.	1 453.23 \$
Batteries Expert	25.24 \$
Belizia Sport	4 620.00 \$
Boivin & Gauvin Inc	1 268.72 \$
Boutin Michaël	287.43 \$
BZ INC.	217.30 \$
BZ INC.	4 881.26 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	2 897.37 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	74.16 \$
Canac	868.35 \$
Capitale Hydraulique	157.97 \$
Carlos Ste-Marie	1 000.00 \$
Catapulte Communication	1 149.75 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	848.52 \$
CENTRE RECREOTOURISTIQUE DU DOMAINE DES HAUTES-TERRES	51 738.75 \$
CIBC Costco Mastercard	339.71 \$
CLIMPRO INC.	2 438.51 \$
Clôtures Universelle	14 686.91 \$
Cometal inc.	344.93 \$
Contrôles Laurentide Ltée	1 258.55 \$
CTM Québec inc.	561.08 \$
Denis Cloutier	1 526.71 \$
Desharnais centre du camion	2 465.92 \$
Desjardins Auto Collection	141.67 \$
DHC Avocats inc.	1 943.07 \$
Diffusion culturelle SBDL	4 671.43 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	228.80 \$
Dollarama S.E.C.	44.36 \$
Éco-vert entretien paysager inc	431.16 \$
ELC Service technique	1 061.91 \$
Elisabeth Tremblay	600.00 \$
Employé # 253	449.18 \$
Employé # 305	231.66 \$
Employé # 404	32.00 \$
Employé # 487	45.00 \$
Employé # 541	45.00 \$
Employé # 542	45.00 \$
Employé # 640	45.00 \$
Englobe Environnement inc.	1 684.43 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 989.36 \$
Eurofins EnvironneX	810.02 \$
Fonds des pensions alimentaires	380.22 \$
Fournitures de bureau Denis	187.28 \$
Gagnon Catherine	20.50 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	13.10 \$
Groupe financier AGA inc.	1 155.40 \$
Groupe GéniArp inc.	7 059.47 \$
Groupe Négotel inc.	629.09 \$
Hélène Doyon -urbaniste-conseil inc.	301.81 \$
Hydraulique J.L. Inc.	289.52 \$
Hydro Québec	13 935.76 \$
IGA 8162	180.14 \$
J.A. Larue Inc	4 244.86 \$
LANB Excavation Terrassement 9173-8484	2 052.31 \$
L'Ange Gardien Ford	8 239.80 \$
L'Arsenal	491.21 \$
Le Club de Soccer SBDL	7 875.00 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	285.37 \$
Le Groupe A&A	403.70 \$
Le Groupe Harnois	1 239.09 \$
L'école de mini-basketball de Québec (EMBQ)	2 334.75 \$
Les Copies de la Capitale inc.	327.77 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	160.89 \$
Les huiles Desroches inc.	2 049.00 \$
Les Pétroles Irving inc.	46.87 \$
Les produits Opti-max inc.	105.76 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	4 065.80 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Location d'outils Beauport inc.	86.00 \$
Mack Ste-Foy	205.47 \$
Macpek Inc	54.19 \$
Maheu & Maheu	402.41 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	3 401.32 \$
MESSER CANADA INC.	123.55 \$
Ministre du Revenu du Québec	38 101.15 \$
ML Entretien multiservice	10 281.64 \$
Nummax	574.31 \$
P.E.S. Canada inc.	630.01 \$
Paiements Payfacto Inc.	80.36 \$
Paré, Ouellet Bigouette & associés	129.37 \$
Pause-café Soleil inc	86.23 \$
Peinture Montmorency inc.	4 139.10 \$
Performdance - École de danse	5 518.80 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	39.04 \$
Pluritech Ltée	3 769.46 \$
Properformance	4 435.24 \$
PUROLATOR INC.	175.56 \$
Receveur Général du Canada	15 959.41 \$
Régulvar	1 425.71 \$
S.S.Q. Groupe financier	10 470.52 \$
Sani Orléans inc.	27 032.94 \$
Sani-Terre Environnement inc.	40 969.24 \$
Shell Fleet Plus	3 077.18 \$
Sinto Inc	526.25 \$
SINTRA INC.	1 015.12 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 321.75 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	1 324.52 \$
Somavrac C.C. inc.	4 602.82 \$
S-Pace signalétique inc	7 779.89 \$
Station Service Alpin inc.	28.74 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	5 601.58 \$
Tyco Integrated Fire & Security	1 157.80 \$
USD Global inc.	5 297.59 \$
Vallière Excavation enr.	11 107.14 \$
Ville de Québec	19 564.70 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 25 octobre 2022</b>	<b>412 293.30 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

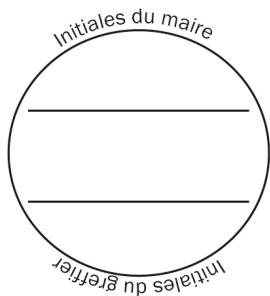
Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**GREFFE**

**6. Résolution 314-10-2022  
Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents**

Considérant que la mairesse de la Ville a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et responsable de l'accès aux documents aux termes d'une délégation datée du 24 octobre 2022 faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, telle que modifiée par la Loi modernisant des



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

### Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

N° de résolution ou annotations

#### Il est résolu :

- Que le conseil municipal prenne acte et autorise ladite délégation.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### Résolution 315-10-2022

#### 7. Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès »);

Considérant que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

### Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon-St-Hilaire

#### Il est résolu :

- Que le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité à titre de membres, à compter du 25 octobre 2022:
  - Philippe Marceau-Loranger, RAD et RPRP
  - Audrey Beaulieu, RH, communication, informatique
  - Karine Daigle, communication
  - Membre externe: employé de BZ, soutien informatique

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

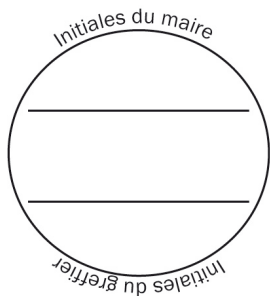
### 8. Résolution 316-10-2022

#### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

### Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

#### Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**APPROVISIONNEMENT**

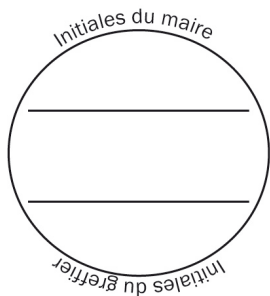
**9. Résolution 317-10-2022  
Adjudication de contrat - Déneigement et entretien hivernal de certaines rues, usines et patinoires**

Considérant que cet appel d'offres prévoit le déneigement et l'entretien hivernal de certaines rues privées pour lesquelles une demande de la part des propriétaires de ces rues a été transmise à la Ville, conformément au Règlement 891-21 - *Règlement concernant l'entretien des chemins privés*;

Considérant que le contrat est adjudgé par lot, en fonction du plus bas prix soumis par lot;

Considérant les résultats ci-dessous obtenus :

Lot	TOTAL (AVANT TAXES)		
	Excavation et déneigement Marcel Bédard	Husky Neige Inc	JD Innovation Extérieure
Lot A 22-23	S.O.	21 042,50 \$	S.O.
Lot A 23-24	S.O.	21 888 \$	S.O.
<b>Lot A Secteur Lac Poulin Total</b>	S.O.	42 930,50 \$	S.O.
Lot B 22-23	13 100 \$	22 860 \$	20 812,50 \$
Lot B 23-24	13 100 \$	23 782,50 \$	21 228,75 \$
<b>Lot B Secteur Sud Total</b>	26 200 \$	46 642,50 \$	42 041,25 \$
Lot C 22-23	S.O.	21 866,25 \$	22 662,50 \$
Lot C 23-24	S.O.	22 723,75 \$	23 115,75 \$
<b>Lot C Secteur Village 1 Total</b>	S.O.	44 590,00 \$	45 778,25 \$
Lot D 22-23	S.O.	14 904,75 \$	17 140 \$
Lot D 23-24	S.O.	15 489,25 \$	17 997 \$
<b>Lot D Secteur Village 2 Total</b>	S.O.	30 394,00 \$	35 137 \$
Lot E 22-23	S.O.	39 805,50 \$	44 600 \$
Lot E 23-24	S.O.	41 366,50 \$	46 830 \$
<b>Lot E Secteur Nord Total</b>	S.O.	81 172,00 \$	91 430 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>Lot F Usines et patinoires 22-23</b>			
Rue de la Patinoire	S.O.	94\$/h	145\$/h
Parc des Saphirs	S.O.	94\$/h	145\$/h
95 St-Georges	S.O.	94\$/h	200\$/h
95 Goudreault	S.O.	94\$/h	200\$/h
<b>Lot F Usines et patinoires 23-24</b>			
Rue de la Patinoire	S.O.	98\$/h	145\$/h
Parc des Saphirs	S.O.	98\$/h	145\$/h
95 St-Georges	S.O.	98\$/h	200\$/h
95 Goudreault	S.O.	98\$/h	200\$/h

Considérant que les prix proposés par le soumissionnaire *Husky Neige inc.* sont les plus bas parmi les participants à l'appel d'offres pour les lots A, C, D, E et F;

Considérant que les prix proposés par le soumissionnaire *Excavation et déneigement Marcel Bédard inc.* sont les plus bas parmi les participants à l'appel d'offres pour le lot B;

Considérant la conformité des plus bas soumissionnaires;

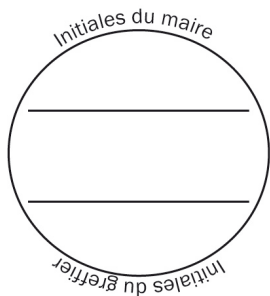
Considérant la recommandation du service des finances;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Mathieu Thomassin**

**Il est résolu :**

- D'adjuger un contrat à *Husky Neige inc.* pour le déneigement et l'entretien des lots suivants, pour les saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024 :
  - Lot A, pour un montant de 42 042,50 \$, avant les taxes applicables; soit 21 042,50\$ pour 2022-2023 et 21 888\$ pour 2023-2024;
  - Lot C, pour un montant de 44 590 \$, avant les taxes applicables; soit 21 866,25\$ pour 2022-2023 et 22 723,75\$ pour 2023-2024;
  - Lot D, pour un montant de 30 394 \$, avant les taxes applicables; soit 14 904,75\$ pour 2022-2023 et 15 489,25\$ pour 2023-2024;
  - Lot E, pour un montant de 81 172 \$, avant les taxes applicables; soit 39 805,50\$ pour 2022-2023 et 41 366,50\$ pour 2023-2024;
  - D'adjuger un contrat à *Excavation et déneigement Marcel Bédard inc.* pour le déneigement et l'entretien du lot suivant, pour les saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024 :
  - Lot B, pour un montant de 26 200 \$, avant les taxes applicables; soit 13 100\$ pour chacune des années 2022-2023 et 2023-2024;
- D'adjuger un contrat à *Husky Neige inc.* pour le déneigement et l'entretien des usines et patinoires, sur appel seulement, pour la saison hivernale 2022-2023, pour un montant de 94 \$/heure et pour la saison hivernale 2023-2024, pour un montant de 98 \$/heure avant les taxes applicables;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annexe **URBANISME**

**10. Résolution 318-10-2022  
Nomination d'un secrétaire au CCU**

Considérant la vacance du poste de secrétaire au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que M. Michaël Boutin assiste déjà au CCU à titre de personne ressource;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

**Il est résolu :**

- De nommer M. Michaël Boutin au poste de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**11. Résolution 319-10-2022  
Renouvellement du mandat de M. Jean-François Zahnen comme membre au sein CCU**

Considérant que le mandat de M. Jean-François Zahnen est arrivé à échéance le 12 octobre 2022;

Considérant que l'article 5 du *Règlement 725-14* mentionne que la durée du mandat des membres est de deux ans, renouvelable par résolution du conseil municipal;

Considérant que M. Jean-François Zahnen souhaite poursuivre son implication au sein du CCU;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

**Il est résolu:**

- D'autoriser le renouvellement du mandat de M. Jean-François Zahnen comme membre au sein du CCU pour une autre période de deux ans, soit jusqu'au 25 octobre 2024;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

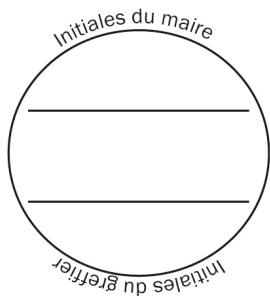
Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### RESSOURCES HUMAINES

**12. Résolution 320-10-2022  
Embauche de 2 opérateurs-journaliers, régulier, à temps plein**





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la vacance de trois postes d'opérateurs-journaliers, à temps plein au sein du Service des travaux publics;

Considérant les besoins du service en vue de la saison hivernale;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées à la suite de l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines;

### **Sur la proposition du conseiller municipal M. Mathieu Thomassin**

#### **Il est résolu :**

- D'embaucher MM. Nicolas Montminy et Martin Roy, à titre d'opérateurs-journaliers, réguliers, à temps plein, suivant les dispositions de la convention de travail des cols bleus en vigueur;
- Que ces embauches soient assorties d'une période de probation de 1 040 heures effectivement travaillées, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **13. Résolution 321-10-2022 Embauche de M. Jean-Claude Lampron à titre de contremaître aux travaux publics, temporaire, à temps plein**

Considérant les besoins du Service des travaux publics;

Considérant que la Ville souhaite embaucher un contremaître aux travaux publics afin de soutenir le service dans la supervision des opérations;

Considérant l'expérience et les qualifications de M. Jean-Claude Lampron;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et du directeur du Service des travaux publics.:

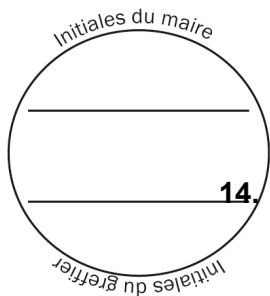
### **Sur la proposition du conseiller municipal M. Mathieu Thomassin**

#### **Il est résolu :**

- D'embaucher M. Jean-Claude Lampron, à titre de contremaître aux travaux publics, temporaire, à temps plein, suivant les dispositions du contrat à durée indéterminée qui lui est propre;
- D'autoriser la directrice générale à signer le contrat de travail à durée indéterminée qui lui est propre;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### **Résolution 322-10-2022** **Fin à l'emploi de l'employé # 494**

Attendu que l'embauche de l'employé # 494 requérait qu'il soit membre en règle d'un ordre professionnel;

Attendu qu'il a récemment été porté à l'attention du conseil que l'employé # 494 n'était et n'est toujours pas membre en règle dudit ordre professionnel;

Attendu qu'il a manqué de transparence à l'endroit des membres du Conseil en faisant défaut de lui dénoncer cette situation;

Attendu qu'il s'agit là d'un manquement grave ayant ébranlé le lien de confiance entre le Conseil et l'employé # 494;

#### **Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier**

##### **Il est résolu:**

- Qu'il soit mis fin à l'emploi de l'employé # 494 en date de ce jour;
- Que la présente résolution lui soit transmise conformément à la législation applicable accompagnée d'une lettre de fin d'emploi à lui être adressée par la mairesse.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **15. Résolution 323-10-2022** **Suspension sans solde de l'employé # 517**

Attendu que l'embauche de l'employé # 494 requérait qu'il soit membre en règle d'un ordre professionnel;

Attendu qu'il a récemment été porté à l'attention du conseil que l'employé # 494 n'était et n'est toujours pas membre en règle dudit ordre professionnel;

Attendu que l'employé # 517 était au courant de cette situation depuis plusieurs mois et qu'en raison de ses responsabilités, il était de son devoir d'en informer le Conseil;

Attendu qu'il a manqué de transparence à l'endroit des membres du Conseil en faisant défaut de lui dénoncer cette situation;

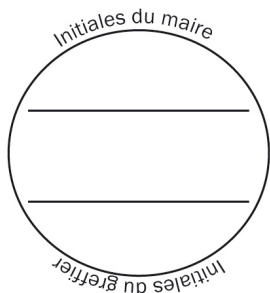
Attendu qu'il s'agit là d'un manquement grave ayant ébranlé le lien de confiance entre le Conseil et l'employé #517 et que tout nouveau manquement de ce genre mènerait à la destitution de l'employé;

Attendu que le manquement requiert d'être sévèrement réprimandé afin que l'employé # 517 comprenne le sérieux de la situation;

#### **Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier**

##### **Il est résolu:**

- Que l'employé #517 soit suspendu sans solde pour une période de quatre semaines (20 jours ouvrables), laquelle suspension prend effet en date de ce jour;
- Que pendant la suspension, l'employé ne puisse pas communiquer avec le personnel de la Ville ni avoir accès aux établissements de la Ville sauf là où le public a normalement accès à moins d'indication contraire de la mairesse. Il ne devra pas non plus accéder aux systèmes à distance et devra remettre pour la durée de la suspension ses clés et autre équipement appartenant à la Ville.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- Que la présente résolution lui soit transmise conformément à la législation applicable accompagnée d'une lettre à lui être adressée par la mairesse.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

**16. Résolution 324-10-2022**  
**Période de questions**

À 19 h 19, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 19 h 24.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### DISPOSITIONS FINALES

**17. Résolution 325-10-2022**  
**Levée de la séance**

**Sur la proposition Mme la mairesse France Fortier**

**Il est résolu de lever la séance à 19 h 25.**

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Signature de la mairesse

\_\_\_\_\_  
Signature du greffier-adjoint